

2019/12/03

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 décembre 2019 - Délibération n° 2019/12/03

Objet : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « TERRITOIRE D'INDUSTRIE », PROPOSITION D'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES PARTENAIRES

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences à Bourganeuf, sur la convocation en date du 20 novembre 2019 qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-8-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – MAGY – ESCOUBEYROU – RIGAUD -CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE - DUGAY - CHAUSSADE – MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE – RABETEAU - LUMY – PEROT - ROYERE – GUILLAUMOT - LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE - LAGRANGE - DERIEUX – PAMIES - LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET - RICARD et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER – JOUANNETAUD - SUCHAUD – DESSEAUVE – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS - JOUHAUD - DESLOGES – PENICAUD – SCAFONE et TOUZET ; Mmes CAPS - HYLAIRES et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. PACAUD.
2. M. JOUHAUD donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.

Suppléances :

M. MAGY remplace M. SIMON-CHAUTEMPS ; Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	44	47			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
45	-	2			

Vu l'article L.5214-16-I-2° du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest, notamment les compétences obligatoires en matière de développement économique;

Vu les contenus du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, par délibération n°2016.3141 du 19 décembre 2016, notamment ceux relatifs à la performance industrielle et au développement endogène des territoires;

Vu le contrat de cohésion et de dynamisation Ouest et Sud Creusois signé avec la Région Nouvelle Aquitaine le 5 mars 2019;

Vu le programme national « territoire d'industrie » lancé par le Premier Ministre à l'occasion du Conseil National de l'Industrie le 22 novembre 2018 et concernant notamment le territoire Ouest et Sud Creusois;

Le Président informe que le dispositif « territoire d'industrie » a été initié par l'Etat, avec un pilotage confié à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce dispositif cible le maintien et le développement des activités industrielles par divers leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités, de leurs établissements publics ou des entreprises : investissement (équipements...), accompagnement au fonctionnement (dont emploi-formation).

Cette gestion décentralisée du dispositif est étroitement liée à la mise en œuvre des compétences en matière de développement économique de la Région et des EPCI.

Le Président informe que, parmi les territoires retenus en France, figure celui de l'Ouest et Sud Creusois, regroupant les Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, Creuse Sud Ouest et Creuse Grand Sud. Ce périmètre est également celui du contrat de cohésion et de dynamisation signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, et parmi les plus fragiles en Nouvelle-Aquitaine au niveau socio-économique.

Le Président résume au Conseil les principales caractéristiques du tissu industriel de ce territoire :

- 187 entreprises industrielles, représentant 1 456 salariés ; dont 105 entreprises avec salariés.
- Spécialisation marquée par 3 secteurs : bois-papier-carton ; textile-habillement ; métallurgie.
- 60 % du tissu industriel est composé de Très Petites Entreprises (TPE), principalement dans la filière bois.
- 3 pôles d'activités : La Souterraine, Bourgneuf, Aubusson.
- Une économie en mutation depuis les années 70, dans laquelle la sphère présentielle (services à la population) est prédominante sur la sphère productive.
- Cependant, la sphère productive a pu renaître et se maintenir par :
 - o Une nouvelle dynamique d'innovation autour de l'industrie et des métiers traditionnels arts textiles / arts tissés.
 - o De nouvelles filières à valeur ajoutée : industries de transformation du bois et fabrication ou sous-traitance mécanique industrielle, mécanique de précision, câblerie.
 - o Le développement d'activités nouvelles, parfois de niches : matelas, agro-alimentaire, matières plastiques, gestion des déchets...

En l'absence d'innovation et de diversification, ce tissu industriel reste fragile.

Le dispositif « territoire d'industrie » vise à apporter des réponses locales et réactives aux problématiques des industriels.

Le Président explique, en conséquence, que la démarche se veut ascendante, coconstruite par les acteurs du territoire d'industrie et des partenaires et qu'elle doit aboutir à un contrat de 3 années (2020 – 2022) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Les signataires de base sont :
 - o l'Etat, représenté par Mme La Préfète de la Creuse ;
 - o les 4 opérateurs de l'Etat suivants : Pôle Emploi, BPI France, Banque des Territoires et Business France ;
 - o la Région Nouvelle-Aquitaine ;
 - o les 3 EPCI : Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, Creuse Sud Ouest et Creuse Grand Sud.
- D'autres partenaires ou entreprises peuvent également être signataires.

- Mobilisation obligatoire et nécessaire des industriels du territoire.
- Mise en place d'une gouvernance partagée, avec notamment des représentants des industriels.
- 4 axes : attirer, recruter, innover, simplifier.
- 10 actions maximum par contrat.

Le Président explique au Conseil que plusieurs réunions de travail se sont tenues depuis le printemps 2019, le Bureau communautaire ayant émis, lors de sa séance du 18 juillet 2019, un avis favorable à l'engagement de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest avec les autres EPCI et partenaires dans la préparation du futur contrat.

Considérant toutefois la défusion de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 1^{er} janvier 2020, en accord avec l'Etat et la Région, la démarche est construite en deux temps :

1. Avant le 31 décembre 2019 : élaboration, validation et signature d'un protocole d'accord, précisant les engagements des parties signataires, mais sans programme d'actions ni engagement financier des parties à ce stade.
2. Avant le renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires de mars 2020 : élaboration, validation et signature du contrat, comprenant les fiches-actions et plans de financements associés.

Le Président informe le Conseil qu'un projet de protocole a été établi et des propositions d'actions ont également pu être travaillées avec les partenaires. Ces dernières restent encore à préciser ainsi que les modalités de financement.

Le projet de protocole d'accord a été envoyé aux Conseillers. Le Président expose les principaux contenus, en insistant sur les 3 enjeux partagés :

- Enjeu n°1 : repenser la relation entre le territoire et son industrie afin de renforcer son attractivité.
- Enjeu n°2 : réussir les transitions et innover.
- Enjeu n°3 : garantir localement les compétences et l'emploi du tissu industriel

Il expose également la proposition de gouvernance, articulée autour de deux instances principales, à laquelle siégeront les référents industriels volontaires :

- Un comité de pilotage, instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.
- Un comité de projet, instance plus opérationnelle, chargée de définir les besoins, de proposer des actions et de les faire évoluer tout au long du contrat.

Pour terminer ses propos, le Président, insiste sur le fait que :

- Les autres politiques territoriales engagées sont complémentaires au dispositif « territoire d'industrie » et indispensables à sa bonne mise en œuvre, notamment la politique d'accueil des EPCI, l'ADECT Mille Sources, les animations engagées par les EPCI sur les filières thématiques (bois, métallurgie, arts textiles/arts tissés).
- Le dispositif territoire d'industrie apporte une plus-value dans la relation de l'EPCI à son tissu industriel et qu'il vise à faire connaître et à mieux coordonner l'ensemble des dispositifs en favorisant des échanges réguliers et en proximité entre les industriels et les partenaires techniques et financiers.

Pour ces raisons, le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'engagement de la Communauté de communes dans le dispositif « territoire d'industrie », par l'approbation du protocole d'accord annexé à la présente délibération dans un premier temps. Il précise que la présente délibération n'a pas valeur d'engagement financier à ce stade.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

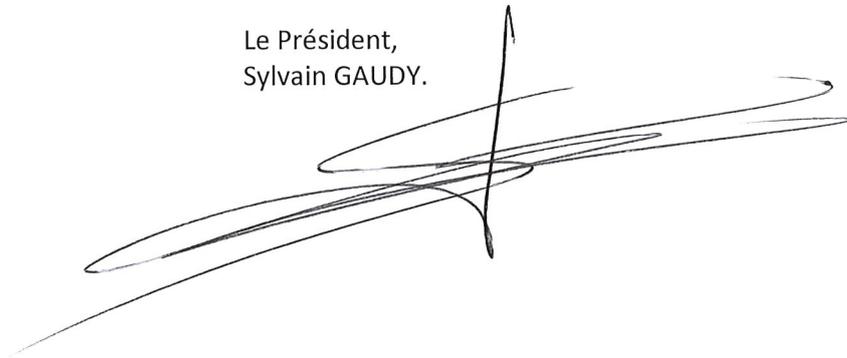
- **Approuve** la démarche de candidature commune au dispositif « territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois », avec les Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse et Creuse Grand Sud.
- **Approuve** le projet de protocole d'accord à intervenir entre les différents partenaires, tel qu'annexé à la présente délibération.

- **Autorise** le Président à signer ce protocole d'accord.
- **Autorise** la poursuite de la démarche relative à la préparation du contrat « territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois ».
- **Dit** toutefois que l'adoption du contrat et l'engagement financier de la Communauté de communes et des partenaires fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil.
- **Autorise** le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the President.